



Charte d'utilisation du réseau sans fil et d'appareils numériques personnels au Centre d'éducation des adultes des Sommets

Cette charte est destinée aux élèves du Centre d'éducation des adultes des Sommets.

1- Principe

Dans le cadre de sa mission éducative, le CEA des Sommets met à la disposition de ses élèves le réseau sans fil de la commission scolaire avec authentification et permet l'utilisation d'appareils numériques personnels par l'élève, mais encadre cette utilisation par cette charte visant à sensibiliser et à responsabiliser les élèves.

La présente charte s'adresse à tous les élèves du CEA des Sommets qui utilisent le réseau sans fil ou un appareil numérique personnel. Chacun d'eux est réputé avoir accepté la présente charte d'utilisation.

2- Conditions d'utilisation

2.1 Pendant le cours, l'appareil numérique personnel est en mode veille ou est fermé.

2.2 L'utilisation d'appareils numériques personnels est permise pour les élèves lors des périodes de cours à **condition que l'enseignant(e) en donne l'autorisation** et que l'utilisation vise un but pédagogique. Cette règle s'applique à l'ensemble du bâtiment et du terrain du CEA des Sommets.

2.3 L'appareil numérique personnel doit être silencieux (sans sonnerie), à moins d'avis contraire de l'enseignant(e). L'utilisation d'écouteurs peut également être permise par l'enseignant(e).

2.4 L'utilisation du réseau sans fil ou d'un appareil numérique personnel doit respecter les lois en vigueur au pays, ce qui inclut la propriété intellectuelle, le droit à la vie privée et le respect de la personne humaine.

3- Interdictions

3.1 La **possession** d'un appareil numérique personnel est strictement interdite lors des évaluations en salle de tests.

3.2 Dans le respect de l'intégrité de la personne, de la vie privée et de l'équipement, les élèves qui utilisent le réseau sans fil ou un appareil numérique personnel s'engagent à :

- a) Ne pas harceler, intimider ou porter atteinte à la dignité humaine d'autrui par l'intermédiaire de textes, de vidéos, d'enregistrements sonores ou d'images.
- b) Ne pas diffuser d'information diffamatoire ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou à l'image d'autrui.
- c) Ne pas faire l'apologie du racisme, de la violence, de crimes ou de délits.
- d) Ne pas prendre et/ou publier de photos ou de vidéos sans l'autorisation des personnes représentées ou sans l'autorisation du propriétaire du droit d'auteur.
- e) Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau sans fil de la commission scolaire ou d'un des systèmes connectés, à ne pas introduire sur le réseau ou sur les appareils qui y sont branchés des programmes illégaux ou malicieux ou des programmes pouvant endommager des fichiers.
- f) Ne pas saturer les ressources, ne pas chercher à contourner les dispositifs de sécurité et ne pas accéder aux informations d'un autre élève sans son autorisation.

3.3 L'impression de documents de la part d'élèves par des appareils numériques personnels n'est pas permise.

3.4 L'usage du réseau sans fil de la commission scolaire est strictement interdit pour effectuer des téléchargements illégaux, des copies de logiciels, de musique et de tout contenu protégé par des droits d'auteurs.

4- Sanctions

Le non-respect de cette charte pourra entraîner :

- a) Une suspension sans préavis et immédiate de la possibilité d'utiliser un appareil numérique personnel en classe.
- b) Des sanctions administratives ou disciplinaires allant jusqu'au renvoi de l'élève.
- c) Selon la gravité du geste posé, une plainte aux autorités judiciaires, exposant l'élève aux sanctions pénales alors prévues par les lois en vigueur.

5- Responsabilités

- 5.1 Le CEA des Sommets ne pourra en aucun cas être tenu responsable de quelque problème que ce soit qui pourrait survenir sur les appareils numériques personnels des élèves.
- 5.2 Le CEA des Sommets ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la perte, du vol ou d'un bris des appareils numériques personnels apportés au centre par les élèves.
- 5.3 Le CEA des Sommets ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout coût en lien avec l'utilisation des appareils personnels apportés au centre par les élèves.